Livre des règlements Ville de Sainte-Agathe-des-Monts

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-EM-345-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-EM-345 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION ET UN EMPRUNT DE 2 000 000 \$ AFIN D'AUGMENTER LES DÉPENSES ET L'EMPRUNT D'UN MONTANT ADDITIONNEL DE 445 000 \$ AFIN D'EFFECTUER DIVERS TRAVAUX AU THÉÂTRE LE PATRIOTE

CONSIDÉRANT QUE le Théâtre Le Patriote a nécessité des travaux d'envergure au cours des dernières années, entre autres, aux fins de le rénover tout en préservant le bâtiment patrimonial ayant plus de 50 ans d'existence et de le mettre à niveau selon les normes de construction actuelles;

CONSIDÉRANT QU'à la suite des travaux effectués, la Régie du bâtiment du Québec a relevé certains correctifs à être apportés aux fins de respecter toutes les normes applicables;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'apporter les correctifs demandés par la Régie du bâtiment du Québec afin que le bâtiment soit conforme;

CONSIDÉRANT les erreurs relatives à la rénovation, lesquelles n'ont pas toutes été identifiées;

CONSIDÉRANT QUE la portée des travaux à être effectués n'est pas entièrement définie;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a décrété par le biais du règlement numéro 2022-EM-345 des dépenses en immobilisation et un emprunt de 2 000 000 \$ afin d'effectuer divers travaux au Théâtre Le Patriote;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'amender le règlement afin de pourvoir aux coûts excédentaires des travaux requis pour la mise aux normes du Théâtre Le Patriote;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du 17 octobre 2023, un membre du conseil a déposé un projet de règlement et a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

- 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
- 2. Le titre du *Règlement numéro 2022-EM-345* est remplacé par le suivant :

Règlement numéro 2022-EM-345 décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 2 445 000 \$ afin d'effectuer divers travaux au Théâtre Le Patriote;

3. L'article 2 du *Règlement numéro 2022-EM-345* est remplacé par le suivant :

Le conseil décrète des dépenses en immobilisation et un emprunt d'un montant de 2 445 000 \$ afin d'effectuer la mise à niveau du Théâtre le Patriote.

4. L'article 3 du *Règlement numéro 2022-EM-345* est remplacé par le suivant :

Le conseil est autorisé à effectuer ces dépenses de mise à niveau n'excédant pas un montant total de 2 445 000 \$ réparti de la façon suivante :

Description	20 ans	Total		
Divers travaux	2 445 000 \$	2 445 000 \$		
au Théâtre Le Patriote				

5. L'article 4 du *Règlement numéro 2022-EM-345* est remplacé par le suivant :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par ce règlement, le conseil décrète un emprunt d'une somme 2 445 000 \$ sur une période de 20 ans

6. Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Livre des règlements Ville de Sainte-Agathe-des-Monts

Frédéric Broué				
Président de la séance				
Stéphanie Allard				
Greffière				
Avis de motion	2023-10-17			
Dépôt du projet de règlement	2023-10-17	_		
Adoption du règlement		_		
Avis public – Approbation des				
personnes habiles à voter		_		
Procédure d'enregistrement –				
Personnes habiles à voter		_		
Approbation du ministre		_		
Publication et entrée en vigueur				X.
				elle
Conformément à l'article 53 de	a la Loi sur les cités	et villes pro	écentation	du ràglama
faite par la greffière au maire c			escritation	du regienne
Taite par la greffiere da maire c	iux iiris a approbatic	711.	S	
			100	Ť
J'approuve ce règlement, ce		·×	di	
j approuve ee regieriient, ee				
		OUS		
		, 00		
	O,			
Frédéric Broué	60			
Maire				
Mane	, SQ.			
	ose en séance			
	0)			
	50			
200				